

CANDIDATURE A LA FORMATION JEUNE ARBITRE DE TIR A L'ARC

IDENTITE DU CANDIDAT

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. mobile :

Adresse mail :

Date de Naissance :

Licencié FFTA depuis le :

N°de licence :

Club :

Coût de la formation 40,00 €

Payable à l'inscription

Par virement au comité régional

Iban : FR76 1027 8025 1600 0203 2120 182

BIC : CMCIFR2A

Référence du virement : FORMA ARBITRE

L'inscription à la formation d'arbitre doit être déposée entre le 1er septembre et le 15 novembre de chaque saison sportive, avec l'accord et par l'intermédiaire de son Président de club qui la transmettra lui-même à l'arbitre formateur local/PCDA et PCRA.

Yonne Nièvre	Jean-Pierre VERAY jp.veray@orange.fr
Côte d'Or Saône et Loire Jura Nord (Dole, Tavaux, Asnans)	Didier Bapt PCDA-21@gmx.fr
Jura Sud (Morez, Champagnole, Lons, St-Claude, St-Lupicin, St-Julien) Doubs (Besançon, Marchaux, Pontarlier, Saône, Thise, Vercel) Haute-Saône (Avrigney, Beaujeu, Dampierre, Gray, Marnay, Port sur Saône, Champagny)	Philippe SAILLARD phi.sy2saillard@gmail.com
Doubs (Arbouans, Arcey, Etupes, Maîche, Pays de Montbéliard) Haute-Saône (Passavant, Lure, Vesoul) Territoire de Belfort	Guillaume TOUSSAINT g.toussaint2486@laposte.net
Commission Régionale des Arbitres (P.C.R.A.) Valérie GRUT-HACHET pcra.bfc@gmail.com	

Conditions de candidature - Pour entrer en formation le jeune candidat devra :

- ✓ Avoir 1 an de licence ;
- ✓ Avoir 1 licence FFTA en cours de validité ;
- ✓ Ne pas avoir subi de sanction fédérale ;
- ✓ Avoir pratiqué la compétition est fortement conseillé ;
- ✓ Entrer en formation à 14 ans au moins et au plus tard le jour de son 17^{ème} anniversaire. Réussir son examen complet avant son 18^{ème} anniversaire, si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, le jeune candidat devra suivre la filière adulte (perte du bénéfice des épreuves jeune arbitre obtenues).

Le candidat à la formation jeune arbitre s'engage à :

- ✓ Acquérir les connaissances liées aux modules I à V du tronc commun de la formation, puis la spécialité choisie ;
- ✓ Fournir un travail d'apprentissage personnel conséquent ;
- ✓ Assister à :
 - au moins 20 heures de formation théorique durant son cursus d'apprentissage ;
 - au moins TROIS arbitrages dans l'option choisie ;
 - UNE compétition dans une autre option que celle choisie ;
- ✓ la validation de l'épreuve du jugement de cordon ;
- ✓ faire remplir et signer son livret de formation à chaque étape de sa formation ;
- ✓ transmettre confidentiellement un compte rendu et un rapport d'arbitrage à chaque arbitrage de compétition au P.C.R.A.

Le livret de formation doit être impérativement gardé par le candidat, il lui sera réclamé lorsqu'il deviendra arbitre fédéral après ses dix huit ans.

A ses 18 ans et avant son 20^{ème} anniversaire, la commission régionale des arbitres et le PCRA jugeront de la validation des acquis du Jeune Arbitre. Une décision favorable permet au Jeune Arbitre de devenir ARBITRE FEDERAL dans son option. En cas de décision défavorable, le Jeune Arbitre perdra son statut à la date de son 20^{ème} anniversaire. S'il le souhaite il pourra se présenter à l'examen d'arbitre fédéral.

Présentation à l'examen

1^{ère} session : épreuve du tronc commun modules I, II, III, IV et V

2^{ème} session : épreuve dans la spécialité choisie

Choix de la spécialité (cochez la case correspondante) :

- ☐ CIBLES (18M, TAE, beursault) modules VI, VII, IX et XIII
- ☐ TIR EN CAMPAGNE modules X et XIV
- ☐ NATURE / 3D modules XI, XII et XV

Les épreuves consistent :

Tronc commun : type Q.C.M. en 90 mn

Option : type Q.C.M. en 45 mn

Tronc commun et option sont validés avec une note d'au moins 35/50 (14/20).

Formation « Gestes Qui Sauvent G.Q.S. » obligatoire avant prestation serment

2 heures de formation à faire auprès d'organisme tel que la Croix-Rouge, la sécurité civile...

Transmettre l'attestation de validité au P.C.R.A. le plus tôt possible.

Coût de la formation est remboursé par le comité régional sur présentation de la facture individualisée de l'organisme de formation.

Le candidat doit suivre sa formation, passer ses examens et prêter serment dans la région dans laquelle il détient sa licence fédérale.

Seul le formateur est juge de la capacité du candidat à être présenté à l'examen à l'issue de sa formation théorique et pratique.

Accord parental :

Je soussigné (e).....agissant en que tuteur légal, autorise.....à suivre la formation Jeune Arbitre de Tir à l'Arc. Je m'engage à lui faire suivre le cursus ainsi qu'à effectuer les transports sur les lieux de formations théoriques, pratiques et d'examens.

Fait à :

Le :

Signature du tuteur légal :

Signature du candidat :

Nom et Prénom du Président de club et signature :